

PRESENTS: Mmes MASSAUD, NICKERT, GUITOU
Mrs BLADIER, DOUMERC, GARRIGOU, MARIAGE, IZARD.

ABSENTS: Mme FRAYSSE, excusée, donne procuration à Mme NICKERT.
Mr ROULLAND, excusé, donne procuration à Mr GARRIGOU.
Mr FOUCHE, excusé, donne procuration à Mr IZARD.
Mr BERNARD, excusé, donne procuration à Mr BLADIER.
Mr PORTAL, excusé, donne procuration à Mme MASSAUD.
Mr DELVERT Alain.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs
Le dimanche 25 septembre 2011.
- Informations et validation décisions du bureau.

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Le quorum est atteint : Mr Le Maire ouvre la séance.

Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs le dimanche 25 septembre 2011.

Mr Le Maire expose l'obligation d'élire pour la commune de Lanzac 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont proposés :

- 1^{er} Délégué titulaire : Mr Serge DOUMERC.
- 2^{ème} Délégué titulaire : Mr Gérard GARRIGOU.
- 3^{ème} Délégué titulaire : Mme Sylvie NICKERT.

1^{er} Déléguée suppléante : Josiane GUITOU. 2^{ème} Délégué suppléant : Jean Paul BLADIER. 3^{ème} Délégué suppléant : Jean Pierre IZARD.

→ L'élection des titulaires et des suppléants est votée à l'unanimité.

Validation des décisions du bureau.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal 2 devis concernant l'achat du mobilier pour l'aménagement de la Mairie.

Devis Société CORA pour un montant de : 6242 €.

Devis Société SAVOY-Equipement pour un montant de 4322 €.

→ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mr Le Maire à signer La commande pour l'achat du mobilier avec la Société SAVOY Equipement.

Monsieur Le Maire rappelle que le nouveau salarié depuis le 1er juin, en remplacement de Benjamin Ronzières se nomme Jérôme Censi.

Afin qu'il puisse conduire les engins de la commune, il lui est proposé une formation CACES n°1. Cette formation sera assurée par le Centre de Formation ECF à Brive du 20 au 22 juin, le montant de ce stage s'élève à 530 €.

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer une délibération pour cette formation d'un montant de 530 euros, ainsi qu'à apporter les modifications nécessaires au budget pour couvrir cette dépense.

Questions diverses.

1. Information sur les imprévus concernant les travaux ; eaux pluviales connectées à l'assainissement collectif nécessitant de nouvelles mises aux normes, réseau d'eau non-conforme.....
2. Information sur les soucis liés à la cantine scolaire.
3. Droit de préemption pour la vente maison Béguet / Bouchat.
Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption.
4. Vente terrain Humphreys/Singleton. Terrain situé dans le lotissement de Gimel.
Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption.

La séance est levée à 16H15.